

L'an dernier, les niveaux de référence de chaque direction générale concernant les salaires des employés canadiens ont été établis par l'affectation du salaire moyen correspondant au groupe et niveau de chaque poste occupé par un employé canadien en date du 1^{er} avril 2002. On a repris ces moyennes temporairement en attendant les résultats de la révision des salaires moyens actuellement menée par SMSS. Une fois ce processus achevé, on révisera à la hausse les sommes allouées pour les salaires des employés canadiens de façon à tenir compte des coûts des nouvelles conventions collectives, et on rajustera ces sommes, au besoin, afin que les niveaux de salaire moyens pour chaque groupe et niveau correspondent aux niveaux appropriés en date du 1^{er} avril 2003.

Conformément à une décision prise par le Conseil du Trésor en 1994, les congés de maternité, les indemnités et le coût des crédits de congé payables par suite du départ de la fonction publique sont exclus des budgets des directions générales. Les directions générales doivent gérer ces coûts par décaissement au cours des six premiers mois de l'exercice; par la suite, SMPR remboursera les directions générales sur une base périodique. Par ailleurs, SMPR prendra les arrangements nécessaires pour que le Ministère soit indemnisé par le Conseil du Trésor à la fin de l'exercice.

Salaires des employés recrutés sur place (ERP)

Ces attributions comprennent les fonds servant à couvrir le coût des révisions de salaire approuvées depuis l'exercice d'affectation des ressources de l'an dernier. De plus, les budgets des directions générales ont été ajustés en fonction des fluctuations des cours des devises (c'est-à-dire des « taux de base » approuvés par le Conseil du Trésor) par rapport à l'année précédente. Tous les mois, SMPR effectuera le suivi des écarts subséquents entre les taux de change actuels et ces nouveaux taux de base, et les budgets des directions générales seront modifiés périodiquement au cours de l'exercice, au besoin.

On s'attend à ce que les fonds attribués aux directions générales pour les ERP servent à couvrir les salaires, le temps supplémentaire, les avantages sociaux et l'embauche d'ERP d'urgence. Ils ne sont pas destinés à couvrir les modifications des exigences de financement qui résultent de l'établissement de nouveaux postes d'ERP ou de la reclassification de postes d'ERP.

Comme il est expliqué plus haut pour les salaires des employés canadiens, les congés de maternité et les indemnités des ERP ne sont pas inclus dans les budgets des directions générales, et les mêmes mesures seront utilisées pour rembourser ces dépenses.

Comme les années précédentes, HRL déterminera le taux de révision des salaires de chaque mission pour 2003-2004, et les missions seront remboursées à partir des fonds mis en réserve à cette fin.

Allocations de service extérieur

Les allocations de service extérieur continuent d'être gérées à l'Administration centrale, par HPD. Afin d'obtenir une estimation plus exacte du coût total de fonctionnement des directions générales